

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2024 / 2025

PARA-TIR WSPS PISTOLET

AVERTISSEMENT

Selon certaines situations nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Paralympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Paralympiques.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2024 / 2025
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Point de références internationales :

Point moyen réalisé lors des Championnats (ou compétitions) de référence équivalents au cours des 24 derniers mois.

Ce point de référence est évolutif au cours de la saison au fur-et-à-mesure des nouveaux championnats.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

MQS :

Score Minimum de Qualification à réaliser pour prétendre à un double ou triple départ dans d'autres épreuves que celle dans laquelle l'athlète a été sélectionné.

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024 / 2025

Pour cette saison, les objectifs sont les suivants :

OBJECTIFS 2025 - SENIORS ET DAMES				
01/10/2025	07/10/2025	CRO	Osijek	Championnat d'Europe 10/25/50m + VI

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES
DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des **résultats**, de l'**état d'esprit** et du **comportement** de chaque athlète.

Le calendrier international étant particulièrement chargé, les performances des athlètes retenus en compétitions internationales au même moment qu'une épreuve d'évaluation nationale, pourront être prises en compte pour une sélection en Championnat de référence.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

La réalisation du point de références internationales n'ouvre pas un droit à la sélection, mais constitue un prérequis pour une étude en Comité de sélection.

Il appartient au Directeur de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

MODALITÉS ET RÈGLES DE SÉLECTION

Ces étapes évaluatives sont placées en fonction du calendrier international de façon à offrir aux athlètes la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux Championnats de référence auxquels ils seraient sélectionnés.

Ces revues d'effectifs permettront à chaque étape d'évaluer le niveau de nos athlètes français.

EVALUATIONS NATIONALES PISTOLET FLEURY LES AUBRAIS – DU 26 AU 29 JUIN 2025 CNTS – DU 9 AU 12 JUILLET 2025

Cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors des Championnats de références et compétitions internationales suivants :

- Championnat d'Europe (OSIJEK – CRO) du 1 au 7 octobre 2025

MODALITÉS DE SÉLECTION

Catégorie :

Senior - Dames

Critères d'accès :

- Les athlètes des collectifs Haut Niveau
proposition des Entraîneurs Nationaux

- Sur

Programme :

Pour chaque épreuve en pistolet, trois matchs et trois finales seront organisés selon les modalités suivantes :

- Match 1 (M1) + Finale 1 (F1) – (sur le Championnat de France)

- Match 2 (M2) + Finale 2 (F2)
- Match 3 (M3) + Finale 3 (F3)

Les finales se feront avec élimination selon les règles de la WSPS.

Modalités de sélection :

Pour prétendre à une sélection au Championnat d'Europe d'Osijek, les athlètes devront réaliser au moins une fois ou deux fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

Un athlète peut être proposé par l'encadrement au comité de sélection pour un double ou triple départ dans d'autres épreuves que celle dans laquelle l'athlète a été sélectionné en remplissant les critères de sélection.

Pour cela, l'athlète devra avoir réalisé au moins une fois le point « MQS » indiqué dans le tableau de références internationales.

TABLEAU DE RÉFÉRENCES INTERNATIONALES				
EPREUVES	MINIMA À RÉALISER EN MATCH			
	MINIMA À RÉALISER EN 1 FOIS	MINIMA À RÉALISER EN 2 FOIS	MINIMA À RÉALISER EN 3 FOIS	MQS
P1	564	557	553	553
P2	561	551	546	546
P3	566	560	555	555
P4	530	523	518	518

Classement :

À l'issue des évaluations nationales, seront proposés au Comité de sélection les tireurs ayant

réalisé les minimas requis.

En cas d'égalité, la sélection s'effectuera au regard de la meilleure performance des 3 matchs puis si l'égalité persiste, au regard de la meilleure performance en finale.

RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve.
Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection ;

Les tireurs ayant réalisés le prérequis seront proposés au comité de sélection.
Par ailleurs les entraîneurs pourront proposer des athlètes ayant réalisé des performances significatives au cours de la saison.

L'inscription d'une équipe ne se fera que pour les Championnats de référence, dès lors que trois athlètes seront sélectionnés en individuel.

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***